

# TÉMOIGNAGES

« Jaques et Renée sont partis durant l'été 2022. 62 ans de vie commune à agir avec écoute, discrétion et détermination pour l'évolution favorable des conditions de vie des plus modestes. Chacun à sa manière a œuvré à « changer le monde ».

Nous, leurs enfants, nous nous sommes demandés comment, avec ce qu'ils nous laissent, prolonger cet engagement. Et si une partie de l'héritage servait... aux « déshérités » ? L'idée surgit, fait son chemin, nous rencontrons deux personnes de SNL et décidons de donner la maison de nos parents à l'association pour qu'elle puisse être transformée en logement d'insertion pour personnes en grande précarité.

Jean, Myriam et Isabelle

« Lorsque mon père est décédé, il m'a légué notre maison familiale et un appartement. Grâce à cet héritage nous avons pu habiter de manière digne et abordable. Aujourd'hui c'est à notre tour d'aider.

Jacques, 75 ans

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Vos legs et donations sont totalement exonérés de droit de donation et succession.

Le Fonds de dotation de Solidarités Nouvelles pour le Logement est exonéré de tous droits de mutation sur tous les types de legs qui lui sont consentis (art. 795-14 du Code général des impôts). **Vous êtes assuré que la totalité de votre legs participe au financement de notre action** en faveur des personnes privées de logement et en situation de grande précarité.

# LES CHIFFRES CLÉS

Au 31/12/2024

**15 200**  
personnes accueillies  
depuis 1988

**1 244**  
logements en service

**1 389**  
bénévoles engagés dans  
le projet associatif

**35 ans d'action**

## NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE

Quels que soit votre projet ou vos interrogations, n'hésitez pas à nous contacter. Nous pourrons, en toute confidentialité, vous renseigner et vous accompagner dans votre démarche.

## VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ

**Anaïs Jones** Responsable relations testateurs  
[a.jones@snlogement.org](mailto:a.jones@snlogement.org)  
**Tél. :** 01 75 43 42 80



Solidarités Nouvelles pour le Logement est une fédération Don en confiance. Don en confiance est un organisme indépendant qui contrôle la bonne utilisation des dons.

Septembre 2025 / Ne pas lâcher sur la voie publique



CONSTRUISEZ AVEC  
NOUS L'HABITAT  
SOLIDAIRE DE DEMAIN



**LEGS, DONATIONS,  
ASSURANCES-VIE**



[solidarites-nouvelles-logement.org](http://solidarites-nouvelles-logement.org)

# INSCRIVEZ VOS CONVICTIONS DANS LE FUTUR

En France, **4,2 millions de personnes sont en situation de mal-logement**. L'association Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL) met en œuvre une solution pérenne contre cette injustice sociale : le logement d'insertion.

**Avoir un toit à soi, c'est retrouver une stabilité essentielle** pour initier dans la durée différentes démarches, comme faire valoir ses droits, reprendre une formation, trouver un travail, scolariser durablement ses enfants... et finalement, pouvoir se projeter plus sereinement vers l'avenir.

**SNL promeut une approche unique, fondée sur l'engagement citoyen**, pour trouver des solutions concrètes face au mal-logement et recréer du lien social là où il y avait de l'exclusion. Depuis sa création, il y a 35 ans, **l'association a déjà permis d'accompagner et de reloger plus de 15 200 personnes**.

## NOTRE ACTIVITÉ REPOSE SUR TROIS PILIERS

**1 CRÉER ET LOUER** des logements d'insertion, dans le diffus ou en pension de famille, à des personnes en difficulté « le temps qu'il faut » pour qu'elles retrouvent une stabilité;

**2 ACCOMPAGNER** chaque ménage en tissant du lien social, jusqu'à l'accès à un logement pérenne;

**3 TÉMOIGNER** au niveau local pour mobiliser autour de notre action et interpeller les instances politiques et les acteurs publics et privés.

# DONNER DU SENS À VOTRE PATRIMOINE

## LE LEGS

### FAIRE VIVRE VOTRE HÉRITAGE

Faire un legs à SNL est un geste fort de générosité et de conviction. Il vous permet de transmettre, à votre décès, une partie ou la totalité de vos biens, sous réserve des droits de vos héritiers. C'est une disposition testamentaire qui peut être formalisée par un acte authentique auprès d'un notaire.

#### Que pouvez-vous léguer à SNL ?

- **Des biens immobiliers** : appartement, maison, terrain, libres ou occupés...
- **Des biens mobiliers** : sommes d'argent, avoirs bancaires, portefeuilles d'actions... À tout moment, vous pouvez décider de modifier ou d'annuler votre testament.

**N'hésitez pas à vous tourner vers votre notaire, il pourra utilement vous conseiller.**

## L'ASSURANCE-VIE UNE ÉPARGNE SOLIDAIRE

Une assurance-vie est une solution simple à long terme qui permet la constitution d'une épargne. Lors du décès, des bénéficiaires désignés reçoivent le capital constitué dans un cadre juridique et fiscal avantageux.

En désignant SNL comme bénéficiaire, vous contribuez à faire perdurer l'action de l'association dans la durée, de façon simple et efficace.

## VOS HÉRITIERS RESTENT PROTÉGÉS

Si vous avez des héritiers directs, dits « réservataires » (enfants, petits-enfants, conjoint), la loi les protège en leur réservant une partie de votre patrimoine, appelée la « réserve héréditaire ».

## LA DONATION

### UN ACTE FORT DE VOTRE VIVANT

La donation vous permet, de votre vivant, de transmettre à SNL les droits ou la propriété d'un bien. Elle doit être établie par un notaire.

Vous pouvez transmettre par donation **tout type de biens mobiliers ou immobiliers** (maison, somme d'argent, portefeuille d'actions...).

## LE DON SUR SUCCESSION UN CHOIX SOLIDAIRE

En tant qu'héritier bénéficiaire d'une succession, vous avez la possibilité d'effectuer des dons de tout ou partie de votre héritage à SNL. Vous ne payerez aucun droits de succession sur ces dons.



### UN LOGEMENT D'INSERTION GRÂCE À UNE DONATION

*Notre famille a la chance d'avoir des moyens et au moment de la transmission entre générations, nous avons voulu faire un geste fort.*

*Le don de cet appartement à SNL, c'est pour nous plus que partager avec ceux qui n'ont pas : c'est participer à remettre debout ceux que la vie a abîmés, c'est tendre la main et redonner espoir... avec SNL.*

Anne et François-Xavier